

Vie scolaire



L'obligation scolaire en France de 3 à 16 ans

Tous les enfants âgés de 3 à 16 ans, domiciliés sur le territoire national, doivent bénéficier d'une instruction qui peut être suivie, selon le choix des personnes responsables, soit :

- dans un établissement scolaire public de secteur ou autre par dérogation,
- dans un établissement scolaire privé,
- dans la famille conformément aux dispositions de l'article L. 131-2 du code de l'éducation.

Dans le cas où l'enseignement est dispensé par un établissement privé ou dans la famille, les personnes responsables de l'enfant doivent en informer la mairie du lieu de résidence de l'enfant en début d'année scolaire.

En effet, chaque année à la rentrée scolaire, le maire a l'obligation de dresser la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire (article L. 131-6 du code de l'éducation).

Si votre enfant est en âge scolaire et dans l'un des cas ci-dessus, nous invitons les familles à se signaler en mairie au plus tard à la fin du mois d'août.

En savoir plus sur www.eduscol.education.fr, le portail d'informations et de ressources du ministère de

l'éducation nationale.

Les écoles aux Loges-en-Josas

Ecole maternelle

5 rue des Haies
Les Loges-en-Josas
[01 39 56 16 02](tel:0139561602)
0780836K@ac-versailles.fr

Ecole élémentaire

3 rue des Haies
Les Loges-en-Josas
[01 61 12 39 21](tel:0161123921)
0780290s@ac-versailles.fr

Directrice :

Mme Valérie REGHEASSE

Directrice :

Mme Laure VERGÉ

Le temps scolaire est organisé sur 4 jours : lundi – mardi – jeudi- vendredi.

[Le centre de loisirs, l'Arbre à souhaits](#), accueille les enfants sur les temps péri et extrascolaires.

Voir le calendrier scolaire pour toutes les zones sur
www.education.gouv.fr

Inscriptions à l'école

Futurs élèves de petite section en maternelle, futurs élèves de CP, nouveaux arrivants aux Loges-en-Josas, **les inscriptions se font en 2 étapes :**

- Inscriptions en Mairie, munissez-vous des documents ci-dessous :**
 - le livret de famille ou un extrait de l'acte de naissance de l'enfant
 - un justificatif de domicile récent au nom du responsable de l'enfant
 - le carnet de santé de l'enfant pour vérification des vaccins obligatoires
- Admission à l'école auprès des directrices**

Après l'inscription en mairie, la mairie transmettra à l'école maternelle **le certificat d'inscription scolaire.**

- **Mme Valérie REGHEASSE, directrice de l'école maternelle**
- **Mme Laure VERGÉ, directrice de l'école élémentaire**

La caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le maire.

La caisse des écoles intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second

degrés dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire)

Présidente	Caroline DOUCERAIN
Vice-Présidente	Sylvie PERRAUD
Membres titulaires du conseil municipal	Nicole MARCHAIS Juliette GREGOIRE Georges GÉRAULT
Représentants des parents d'élèves	Les parents élus
Directrices des Ecoles	Mme Valérie REGHEASSE Mme Laure VERGÉ

Délibérations du Comité de la Caisse des Écoles du 7 avril 2026

- [SG-CE-2026-01-Désignation du Vice Président du Comité de la Caisse des écoles](#)
- [SG-CE-2026-02-Approbation du procès-verbal de la séance du comité du 1er avril 2025](#)
- [SG-CE-2026-04-Budget Primitif 2026](#)

Délibérations du Comité de la Caisse des Écoles du 1er avril 2025

- [CDE_2025_04_01_Liste_deliberation_comite](#)
- [CDE-2025-01 Approbation du procès-verbal du comité du 3 décembre 2024](#)
- [CDE-2025-02 Compte de gestion 2024](#)
- [CDE-2025-03 Compte administratif 2024](#)
- [CDE-2025-04 Budget primitif 2025](#)

Délibérations du Comité de la Caisse des Écoles du 3 décembre 2024

- [CDE_2024_12_03_Liste_deliberation_comite](#)
- [CDE-2024-05 Approbation du procès-verbal de la séance du comité du 26 mars 2024](#)
- [CDE-2024-06 Mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité](#)
- [CDE-2024-07 Décision modificative n°1 du budget primitif 2024](#)

Délibérations du Comité de la Caisse des Écoles du 26 mars 2024

- [CDE-2024-03-26-Liste-Deliberation-Affichage](#)
- [CDE-2024-01 Approbation du procès-verbal de la séance du comité du 9 novembre 2023 avec PV](#)
- [CDE-2024-02 Compte de gestion 2023](#)
- [CDE-2024-03 Compte Administratif 2023](#)
- [CDE-2024-04 Budget primitif 2024](#)

Délibérations du Comité de la Caisse des Écoles du 9 novembre 2023


- [CDE_2023_11_09_Liste_deliberation_comite](#)
- [CDE 2023-04 - Approbation du CR du 28 mars 2023](#)
- [CDE 2023-05 Adoption nomenclature M57](#)

Délibérations du Comité de la Caisse des Écoles du 28 mars 2023

- [CDE_2023_03_28_Liste_deliberation_comite](#)
- [CDE-2023-1_Compte_de_gestion_2022](#)
- [CDE-2023-2_Compte_administratif_2022](#)
- [CDE-2023-3_Budget_primitif_2023](#)
- [PV Caisse des écoles mars 2023](#)




Contact

École maternelle des Loges-en-Josas

-  Directrice, Valérie REGHEASSE
-  [01 39 56 16 02](tel:0139561602)
-  0780836K@ac-versailles.fr

Contact

École élémentaire des Loges-en-Josas

-  Directrice, Laure VERGÉ
-  [01 61 12 39 21](tel:0161123921)
-  0780290s@ac-versailles.fr

Sur le même sujet



Portail famille



Centre de Loisirs - ALSH



Services périscolaires



Inscription à l'école

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)

- [Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Partager sur](#)